

Communauté de communes Terres de Perche
Compte rendu du Conseil de Communauté
Séance du 4 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 4 mars les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis en séance publique, à 18h45 à la salle des fêtes de Montlondon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 25 février 2019

Secrétaire de séance : Mme Marylène CHEVALIER

Etaient présents :

M. IGIER Jean-Louis, M. BOISSEAU Christian, M. LEGROS Eric, M. ROUSSELLE René, M. ROUSSEAU Jean, Mme PISTRE Brigitte, Mme HUILLERY Denise, M. DETAIL Michel, M. GERARD Eric, M. THOMAS Michel, Mme VARENNE Josette, M. JEROME Bruno, Mme BOUIX ECHIVARD Séverine, M. CHANTELOUP Patrice, M. ROUSSEAU Jean-Claude, M. FLAUNET Jacques, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, Mme CHEVALIER Marylène, M. FEZARD Francis, M. POULAIN Michel, M. LAMIRAULT Luc, M. TUFFIER Daniel, M. BARRAL Christophe, M. BONISSOL Charles, M. CERCEAU Jean-Michel, M. MIGER Laurent

Etaient excusés : M. RUEL Yves, M. HOURY Daniel, M. GUERIN Yves, Mme BRANDELON Sylvia, M. VILLEDIEU Christian, M. PROVOT Victor, M. COUTANT Patrick

Assistaient également : Mme MALHERBE Martine, M. BITOUZET Sylvain, M. ROINEAU Philippe, M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA)

Pouvoirs

Mme BRANDELON donne pouvoir à Mme VARENNE

M. PROVOT donne pouvoir à M. MIGER

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-verbal de la séance du 4 février 2019
- 3- Hébergement touristique à Thiron-Gardais : étude de faisabilité
- 4- Transport scolaire : groupement de commande avec la CdC Entre Beauce et Perche
- 5- Accueil et développement touristique : création d'un poste d'adjoint administratif
- 6- SPANC : création d'un poste d'adjoint technique
- 7- Désignation de délégués de la CdC auprès d'Energie Eure et Loir
- 8- Groupement de commande pour les travaux de voirie : attribution du marché
- 9- DSP avec les Contrats Bleus :
Avenants au contrat en cours
Lancement d'une consultation pour le renouvellement
- 10- Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- 11- Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme CHEVALIER est nommée secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 4 février 2019

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal du 4 février 2019 à l'unanimité.

3. Hébergement touristique à Thiron-Gardais : étude de faisabilité

i)

Une séance de travail composée de 26 délégués communautaires et 8 conseillers municipaux de Thiron Gardais a eu lieu sur ce sujet le 4 février à Thiron-Gardais.

Au cours de cette séance, le Président de la CdC a présenté 3 hypothèses pour l'avenir du site :

1 : La CDC vend à l'ensemble à Sowood pour y faire une résidence de 120 chalets

2 : La CDC vend la ferme à un particulier et les terrains à un exploitant agricole

3 : La CDC porte un projet d'aménagement d'un site d'hébergement touristique dont elle assure elle-même la maîtrise d'ouvrage.

A l'issue de la présentation de chaque hypothèse et des débats qu'elle a suscités, les 34 élus ont procédé à un vote à bulletins secrets qui a donné les résultats suivants :

- hypothèse 1 : 6 voix
- hypothèse 2 : 7 voix
- hypothèse 3 : 20 voix
- abstention : 1

ii)

Il revient maintenant au Conseil communautaire de donner suite à cette séance.

OBJET : Offre de la société Sowood d'implanter une résidence de loisirs dans la ferme des Aulnays à Thiron Gardais

La CDC Terres de Perche est propriétaire de la ferme des Aulnays située à Thiron Gardais. L'acquisition de ce bien a été réalisée dans l'objectif d'implanter à Thiron Gardais une résidence de tourisme, équipement nécessaire au développement touristique du territoire.

La Société Sowood s'est montrée intéressée par l'acquisition de la ferme et des ses terres pour l'implantation de 120 chalets bois destinés à des résidents secondaires et en partie à de l'accueil touristique.

Après avoir visité plusieurs sites de la société Sowood et avoir étudié la proposition détaillée d'aménagement du site thironnais, les élus de la communauté de communes auxquels ont été associés les élus du conseil municipal de Thiron Gardais ne souhaitent pas donner suite au projet de Sowood.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, confirme le souhait de ne pas répondre favorablement à la sollicitation de SOWOOD.

↳ Délibération n°06-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

iii)

En fonction de ce vote, la Communauté de communes peut poursuivre son travail pour étudier plus en avant l'hypothèse n°3 dans le cadre d'échanges avec des opérateurs locaux potentiellement intéressés par le projet.

Par ailleurs, la CdC vient d'être sollicitée par un nouvel opérateur, l'exploitant du Country Lodge à Moulicent dans le Perche ornais. Une rencontre de celui-ci aura lieu courant mars 2019.

En fonction de cet échange, le Président reviendra vers le Conseil communautaire lors de sa prochaine séance pour refaire le point sur l'avancement de ces différentes pistes, et le cas échéant lancer une étude de faisabilité.

4. Transport scolaire : groupement de commande avec la CdC Entre Beauce et Perche

OBJET : Transport scolaire : groupement de commande avec la CdC Entre Beauce et Perche

Suite à la dissolution du SITECI et en vue du futur marché de transport qui prendra effet à la rentrée de septembre 2019, il est proposé au Conseil la constitution d'un groupement de commandes avec la CdC entre Beauce et Perche en vue de l'exploitation de services de transports scolaires – transport des élèves à destination du Collège Marcel Proust d'Illiers-Combray. Les communes concernées sont : Les Corvées les Ys, Combres, Happonvilliers et Nonvilliers-Grandhoux (pour ces 3 dernières, la CdC aura acquis la compétence lors de l'exécution de ce marché).

Il est proposé que la CdC Entre Beauce et Perche soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes. Elle serait à ce titre chargée de l'ensemble des procédures de passation du marché public, sa signature et sa notification. Chaque membre du groupement s'assurant ensuite de la bonne exécution du marché pour les besoins

exprimés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la constitution d'un groupement de commande avec la CDC Entre Beauce et Perche dans les conditions ci-dessus et d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

↳ Délibération n°07-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

5. Accueil et développement touristique : création d'un poste d'adjoint administratif

i)

Depuis la création de la CdC Terres de Perche, la mission d'accueil et de promotion touristique s'est appuyée sur les moyens humains de l'association « Office de Tourisme du Perche loupéen et thironnais », à savoir :

- Un binôme de Présidents respectivement issus des structures antérieures du Perche loupéen et thironnais
- Deux agents d'accueil / chargés de mission « développement touristique » pour un équivalent temps plein d'environ 1,5
- Un agent de la CdC effectuant des missions d'accueil et de visites groupées à Thiron-Gardais à raison d'un mi-temps environ.
- Une équipe de bénévoles assurant à titre principal l'accueil touristique au bureau de La Loupe.

Pour la réalisation de ces missions, la CdC a octroyé en 2018 une subvention de 43 000 € à l'Office de Tourisme.

ii)

Pour la préparation de la saison touristique 2019, la situation de ces moyens humains a sensiblement évolué compte tenu de la démission du Co-Président de l'Office de Tourisme principalement affecté au Thironnais, ainsi que des départs des deux agents d'accueil / chargés de mission. Aussi, en concertation avec l'OT, il est proposé que les missions d'accueil et de développement touristique soit assurées ainsi :

- Recrutement d'un agent d'accueil chargé de mission à temps plein affecté au développement et à la promotion touristique sur l'ensemble du territoire et à l'accueil touristique à Thiron-Gardais
- Recrutement d'un à deux agents saisonniers complémentaires pour la période juin / septembre en charge de l'accueil touristique et en capacité d'administrer des parties d'escape game
- Répartition des autres missions touristiques entre les agents de la CdC
- Maintien de l'accueil touristique bénévole au bureau de La Loupe.

Les charges nouvelles liées au recrutement de ces personnels par la CdC seraient compensées par la disparition de la subvention versée à l'Office de Tourisme et ne créeront donc pas une charge nouvelle pour la CdC.

OBJET : Création de postes d'adjoints administratifs pour la gestion de la compétence Tourisme

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver :

- ***La création d'un poste d'adjoint administratif en charge du développement et de l'accueil touristique à compter du 10 mars 2019,***
- ***La création de deux postes d'adjoints administratifs saisonniers en charge de l'accueil touristique du 1^{er} juin au 30 septembre 2019.***

↳ Délibération n°08-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

6. SPANC : création d'un poste d'adjoint technique

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est actuellement assuré par deux techniciens territoriaux contractuels à temps plein et d'une étudiante en contrat d'apprentissage.

Compte tenu de :

- la perspective de maintien de cette compétence pérenne pour la CdC (mais qui nécessitera moins de technicité lors que l'ensemble des installations du territoire auront été visitées au moins une fois),
- la qualité et la polyvalence des agents (compétences en VRD, hydraulique...),
- le très probable transfert de nouvelles compétences à la CdC dans le domaine de l'eau,

la pérennisation de ces agents de contrôles SPANC est envisagée. Il convient pour cela de créer des postes d'adjoints

techniques territoriaux.

Il est ainsi proposé de procéder en deux temps :

- dans un premier temps : création d'un premier poste d'adjoint technique à temps plein à compter du 1^{er} avril 2019. La compétence et la technicité d'un des deux agents restera toujours indispensable au bon fonctionnement du SPANC.
- dans un second temps lorsque la définition et les conditions de transferts de nouvelles compétences « eau » à la CdC seront éclaircies à l'horizon 2020 : création le cas échéant d'un second poste d'adjoint technique.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique territorial pour le service SPANC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps plein à compter du 1er avril 2019 et d'autoriser le Président à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

↳ Délibération n°09-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

7. Désignation de délégués de la CdC auprès d'Energie Eure et Loir

En 2017, la CDC avait désigné ses représentants auprès d'Energie Eure et Loir : M. Charles Bonissol, titulaire et M. Bruno Jérôme suppléant.

Suite à la modification de notre territoire (sortie de Coudreceau et commune nouvelle de Saintigny), le syndicat demande que la CDC délibère à nouveau pour désigner ses représentants.

Objet : Représentants de la CdC auprès du Syndicat Territoire d'Energie Eure et Loir

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de désigner M. Bonissol comme représentant titulaire et M. Bruno JEROME comme représentant suppléant de la CdC Terres de Perche dans cette instance paritaire.

↳ Délibération n°10-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

8. Groupement de commande pour les travaux de voirie : attribution du marché

Un marché de travaux a été lancé afin de retenir une entreprise en charge de la réalisation des travaux d'entretien et de modernisation de la voirie communale et intercommunale.

Marché de travaux passé selon une procédure adaptée et selon un Accord cadre : marché de travaux à bons de commande pour une durée de 1 an reconductible trois fois.

Montant minimum : 160 000 € HT - Montant maximum : 710 000 € HT

5 Entreprises ont déposé un pli :

Colas, Pigeon TP, Eurovia, Eiffage, Comi Service

1 candidature a été rejetée : l'entreprise Comi Service a répondu par erreur à cette consultation : les pièces fournies correspondaient à une consultation pour la restauration de l'église de Mesnil Thomas.

4 candidatures ont été jugées satisfaisantes (ensemble des pièces administratives présentes, références fournies).

L'analyse des offres a ensuite été réalisée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation.

Les membres de la commission MAPA lors de la séance du 4 mars 2019 ont validé l'analyse et le classement des offres suivant :

Analyse des offres											
Prix / 60 points											
Selon pondération suivante :											
Prix en priorité 1		45 points	Prestations les plus courantes								
Prix en priorité 2		10 points	Prestations moyennement courantes								
Prix en priorité 3		5 points	Prestations moins courantes								
Moyenne de l'ensemble des offres soubscrites	Priorité 1 (moyenne de 58 prix)	45,00						COLAS	PIGEON TP	EUROVIA	EIFPAGE
	Priorité 2 (moyenne sur 105 prix)	10,00						7,1	8,7	5,1	6,7
	Priorité 3 (moyenne sur 81 prix) Prix 1 et 198 non comptabilisés	5,00						4,0	4,1	2,5	3,4
	Total	60 points						47,6	48,3	29,3	45,3
Références de l'entreprise dans le domaine du marché / 20 points											
Total Critère Références		20 points						20	20	20	20
Consignes environnementales / 20 points											
Total Critère Consignes environnementales		20 points						20	20	20	20
Total Général / 100 points											
Total Général		100 points						87,6	88,3	69,3	85,3
Classement des offres								2	1	4	3
Total Général Pondéré		100 points						88	88	69	85

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de valider ce classement des offres et d'attribuer le marché à l'entreprise Pigeon TP.

OBJET : Attribution du marché à bons de commande pour les travaux de voirie

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le classement des offres proposé par la Commission MAPA,
- d'attribuer le marché d'entretien et de modernisation de la voirie intercommunale à l'entreprise Pigeon TP
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution de ce marché.

↳ Délibération n°11-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

9. DSP avec les Contrats Bleus

91. Avenant au contrat en cours

OBJET : Avenant n°10 au Lot n°2 « Actions petite enfance, enfance, jeunesse »

Montant initial du contrat : 1 242 810,52 €

Montant du contrat après avenant n°9 : 1 453 224,97 €

Jusqu'à l'été 2018, le fonctionnement du LAEP s'appuyait fortement sur une éducatrice de jeunes enfants mise à disposition gratuitement par le Département, qui en assurait la coordination. Suite au départ à la retraite de cet agent le Département a décidé de ne pas le remplacer.

Au terme de discussions avec le Département, la CAF et les structures LAEP de Nogent le Rotrou et Authon du Perche qui bénéficiaient également de l'intervention de cet agent, une convention avec le Département, la CAF et l'ADMR a été passée pour l'attribution par le Département d'une subvention annuelle de 10 000 € à la CdC Terres de Perche permettant au délégataire de recruter directement un agent.

Les Contrats Bleus ont recruté un agent qui assure la coordination du LAEP depuis le 01/01/19 (temps non complet 20 %).

L'avenant n°10 a pour objet d'intégrer le coût supplémentaire de cette action LAEP lié à ce recrutement.

Le montant de la dotation de la CdC pour le LAEP au titre de l'année 2019 (janvier – août) inscrit dans le contrat initial est de 1 747,98 €.

Le budget de l'action sur la période intégrant ce recrutement s'élève à 4 865,50 €.

L'avenant n°10 porte donc sur une plus-value de = 3 117,52 €.

Le montant du marché après avenant n°10 s'élèvera ainsi à 1 456 342,49 €.

**La Commission DSP lors de sa séance du 04/03/19 a donné un avis favorable sur ce projet d'avenant.
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver cet avenant n°10 et d'autoriser le Président réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

↳ Délibération n°12-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

92. Lancement d'une consultation pour le renouvellement

OBJET : Renouvellement de la DSP Petite enfance, enfance et jeunesse

Un contrat de Délégation de Service Public a été passé avec l'association Les Contrats Bleus en septembre 2013 pour une durée totale de 6 ans (3 ans en tranche ferme et 3 ans en tranche conditionnelle). Le contrat arrive ainsi à son terme le 30 août 2019.

Il est rappelé que cette Délégation de Service Public est répartie en deux lots distincts :

- Lot n°1 : Gestion d'une crèche halte-garderie d'une capacité de 22 places
- Lot n°2 : Mise en œuvre des actions petite enfance, enfance, jeunesse

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe de lancement d'une nouvelle procédure de DSP pour une durée de 6 ans en conservant l'allotissement présenté ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver le recours à une délégation de services publics pour la gestion de la crèche halte-garderie et des actions enfance jeunesse dans les conditions ci-dessus et d'autoriser le Président à lancer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

↳ Délibération n°13-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

10. Subvention exceptionnelle (point non mentionné à l'ordre du jour)

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de Sauvegarde de l'église St Jacques de Montlondon

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association de Sauvegarde de l'église de Montlondon.

↳ Délibération n°14-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

11 Tarif des scolaires du Parc Aquatique du Perche (point non mentionné à l'ordre du jour)

Des écoles ont sollicité la CDC afin d'avoir la possibilité de pouvoir bénéficier de cours d'apprentissage de la natation avec une facturation à la séance.

Aujourd'hui, les tarifs appliqués aux écoles sont les suivants :

	Ecoles de la CDC	Ecoles hors CDC
Année scolaire (36 semaines)	1 900 € (Soit 52 € la séance)	3 000 € (Soit 83 € la séance)
1 semestre (18 semaines)	950 € (Soit 52 € la séance)	1 500 € (Soit 83 € la séance)

OBJET : Parc Aquatique du Perche : Prix du tarif horaire d'apprentissage de la natation pour les écoles

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de l'apprentissage de la natation à la séance du Parc aquatique du Perche pour les écoles de la façon suivante :

	Ecoles de la CDC	Ecoles hors CDC
1 séance (45 mn)	100 €	150 €

↳ Délibération n°15-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

11. Débat d'Orientations Budgétaires 2019

OBJET : Orientations budgétaires 2019

Après présentation du rapport des orientations budgétaires 2019, le Conseil communautaire acte le débat d'orientations budgétaires et approuve ce rapport pour l'exercice 2019.

Le rapport des orientations budgétaires ainsi que toutes les pièces qui l'accompagnent sont jointes à la délibération.

↳ Délibération n°16-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

12. Questions diverses

- Subventions Leader : Le Président exprime son mécontentement face aux difficultés pour l'obtention de ces subventions (complexité du montage de dossier) puis ensuite à débloquent les fonds attribués.

- Mme Pistre informe le conseil communautaire que la commune de Frazé a été sélectionnée comme candidate au titre de « Village préféré des Français ». Les votes pourront s'effectuer jusqu'au 21 mars 2019 sur la page Facebook de l'émission ou en téléphonant au 3245.

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20h30

Vu pour être affiché le 8 mars 2019

Le Président
Eric GERARD



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.